



RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 341 bis

Publié le 15 novembre 2019

Sommaire

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté n°2017-088-03 constatant la propriété de l'État sur les objets mis au jour à l'occasion d'une opération archéologie préventive

Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté du 08 octobre 2019 fixant la composition de la commission consultative relative à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant siégeant dans la région Hauts-de-France.

Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission consultative relative à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant siégeant dans la région Hauts-de-France



PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

LE PREFET DE REGION
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code du patrimoine, notamment son livre V, et en particulier son article L. 541-5 ;
Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques, en particulier son article 15-I ;
Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;
Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 3 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-19 bis du 23 janvier 2018 ;
Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles de la région Hauts-de-France en date du 26 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n°R32-2018 21 bis du 26 janvier 2018, accordant subdélégation de signature à Monsieur Philippe HANNOIS, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;
Vu l'arrêté n° 2017-088 du 27 avril 2017 prescrivant la réalisation d'une opération de diagnostic à Lesquin, rue Gustave Delory, parcelles cadastrales AA 29, 35, 36 à 39, 43 à 45, et AD 184, 193, 195 (code Patriarche de l'opération : 158455) ;
Vu le rapport final de l'opération de diagnostic rédigé par Géraldine Teysseire, responsable scientifique, reçu en Préfecture de région, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, le 16 avril 2018 ;
Vu le courrier en date du 27 août 2019 par lequel le préfet de région transmet à la société Progim l'inventaire des objets mis au jour et l'informe qu'elle dispose de deux ans pour faire valoir, si elle le souhaite, son droit de propriété sur la totalité des objets inventoriés ;
Vu le courrier en date du 2 septembre 2019, par lequel la société Progim fait part de sa décision de renoncer à exercer son droit de propriété sur la totalité des biens archéologiques mobiliers inventoriés ;

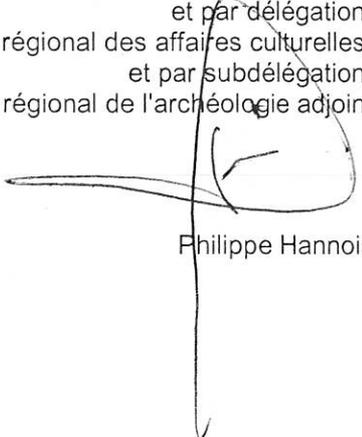
Arrête

Article 1^{er}. – L'État est propriétaire des biens archéologiques mobiliers dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2. – Le directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 14 novembre 2019

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
le conservateur régional de l'archéologie adjoint


Philippe Hannois

Inventaire du mobilier archéologique

Identifiant	Type	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (en g)	Etat sanitaire	Type de préservation à envisager	Date de découverte	Parcelle de découverte	Chronologie	Type de contenant	N° contenant
158455_112_131_1	112 - Métal ferreux	Fragment	3	5	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Boîte hermétique	112_1
158455_112_131_2	112 - Métal ferreux	Clois	1	19	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Boîte hermétique	112_1
158455_112_131_3	112 - Métal ferreux	Clois	1	2	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Boîte hermétique	112_1
158455_112_131_4	112 - Métal ferreux	Clois	1	29	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Boîte hermétique	112_1
158455_112_131_5	112 - Métal ferreux	Clois	1	5	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Boîte hermétique	112_1
158455_112_131_6	112 - Métal ferreux	Clois	3	44	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Boîte hermétique	112_1
158455_112_344_1	112 - Métal ferreux	Fragment	1	8	Stable	Aucun	01/02/18	AA 44	Epoque Contemporaine	Boîte hermétique	112_1
158455_112_392_1	112 - Métal ferreux	Fragment	1	15	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Période récente	Boîte hermétique	112_1
15845_163_387_1	163 - Autre	Scorie ?	2	85	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Indéterminé (e)	Boîte hermétique	112_1
158455_121_10_1	121 - Lithique	Eclat	0	5	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Indéterminé (e)	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_121_136_1	121 - Lithique	Eclat	1	8	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Indéterminé (e)	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_121_221_1	121 - Lithique	fragment	1	14	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Indéterminé (e)	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_121_277_1	121 - Lithique	fragment	1	5	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Indéterminé (e)	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_121_312_1	121 - Lithique	fragment	1	2	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Indéterminé (e)	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_121_377_1	121 - Lithique	Eclat	1	11	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Indéterminé (e)	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_121_387_1	121 - Lithique	Fragment	1	2	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Indéterminé (e)	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_142_70_1	142 - Terre cuite architecturale	Fragment	1	70	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Indéterminé (e)	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_142_120_1	142 - Terre cuite architecturale	Fragment	4	82	Stable	Aucun	01/02/18	AD 193	Période récente	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_142_159_1	142 - Terre cuite architecturale	Fragment	2	80	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Période récente	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_142_392_1	142 - Terre cuite architecturale	Fragment	5	374	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Période récente	Bac 400*300*74	121/142_1
158455_132_131_1	132 - Humain (non travaillé)	ossements brûlés	0	1292,2	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Bac 400*300*74	132_1
158455_141_8_1	141 - Céramique	Epaulement bouteille	15	140	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_8_2	141 - Céramique	Tessons	7	55	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_10_1	141 - Céramique	Tessons	4	30	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_15_1	141 - Céramique	Fond gobelet façonné au tour	3	45	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_30_1	141 - Céramique	Tessons	2	10	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_33_1	141 - Céramique	Tessons	1	5	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_52_1	141 - Céramique	Tessons	2	45	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_53_1	141 - Céramique	Vase ovoïde	1	45	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_53_2	141 - Céramique	Tessons	14	180	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_56_1	141 - Céramique	Tessons	10	50	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_62_1	141 - Céramique	Tessons	3	25	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_67_1	141 - Céramique	Fond	1	65	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_68_1	141 - Céramique	Tesson	1	5	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1

Identifiant	Type	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (en g)	Etat sanitaire	Type de préservation à envisager	Date de découverte	Parcelle de découverte	Chronologie	Type de contenant	N° contenant
158455_141_87_1	141 - Céramique	Pot à carène médiane	125	2090	Stable	Aucun	01/02/18	AD 193	1 ^{er} Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_87_2	141 - Céramique	Pot à bord rentrant	9	195	Stable	Aucun	01/02/18	AD 193	1 ^{er} Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_87_3	141 - Céramique	Carène PF	2	45	Stable	Aucun	01/02/18	AD 193	1 ^{er} Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_87_4	141 - Céramique	Jatte hémisphérique ouverte	3	90	Stable	Aucun	01/02/18	AD 193	1 ^{er} Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_87_5	141 - Céramique	Panse tronconique forme haute	10	395	Stable	Aucun	01/02/18	AD 193	1 ^{er} Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_87_6	141 - Céramique	Tessons pansés, fonds, bord	31	460	Stable	Aucun	01/02/18	AD 193	1 ^{er} Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_125_1	141 - Céramique	Fond	1	10	Stable	Aucun	01/02/18	AD 193	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_136_1	141 - Céramique	Fond	1	10	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_149_1	141 - Céramique	Bord pot	1	15	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_223_1	141 - Céramique	Bord écuelle	2	25	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Âge du Bronze Final	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_229_1	141 - Céramique	Tesson	1	5	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_275_1	141 - Céramique	Tesson	1	5	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_290_1	141 - Céramique	Tesson	1	10	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_322_1	141 - Céramique	Pot à épaulement	90	1105	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_368_1	141 - Céramique	Tessons	2	10	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_375_1	141 - Céramique	Tesson	1	45	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Protohistoire	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_388_1	141 - Céramique	Bouteille	3	45	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_389_1	141 - Céramique	Jatte à épaulement /ressaut	10	150	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	2 nd Age du Fer	Bac 400*300*175	141_1
158455_141_58_1	141 - Céramique	Tessons	4	16	Stable	Aucun	01/02/18	AD 195	Haut-Empire	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_131_1	141 - Céramique	Fond	138	152	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_131_2	141 - Céramique	Fond	33	360	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_133_1	141 - Céramique	Bord	2	11	Stable	Aucun	01/02/18	AA 35	Haut-Empire	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_250_1	141 - Céramique	Tesson	1	43	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Période récente	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_288_1	141 - Céramique	Tessons	1	9	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Époque Moderne	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_344_1	141 - Céramique	Tessons	60	519	Stable	Aucun	01/02/18	AA 44	Époque Contemporaine	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_361_1	141 - Céramique	Tesson	1	47	Stable	Aucun	01/02/18	AA 44	Époque Contemporaine	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_387_1	141 - Céramique	Tessons	5	30	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Haut-Empire	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_392_1	141 - Céramique	Tessons	9	45	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Haut-Empire	Bac 400*300*74	141_2
158455_141_392_2	141 - Céramique	Tessons	3	32	Stable	Aucun	01/02/18	AA 36	Période récente	Bac 400*300*74	141_2



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Création

Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté du 8 octobre 2019 fixant la composition de la commission consultative relative à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant siégeant dans la région Hauts-de-France

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le règlement (UE) n°615/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2009-633 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de la culture et de la communication ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n°2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 du ministère de la culture et de la communication relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 24 octobre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires des Hauts-de France ;

Vu la circulaire du 4 mai 2016 du ministère de la culture et de la communication relative aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 -

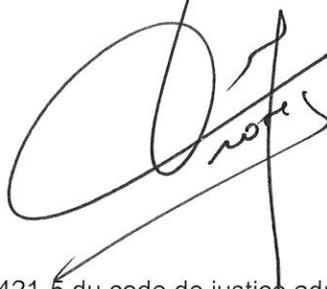
L'arrêté du 8 octobre 2019 fixant la composition de la commission consultative relative à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant siégeant dans la région Hauts-de-France est abrogé.

Article 2 -

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et notifié aux personnes intéressées.

Fait à Lille, le 29 OCT. 2019

Pour Le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Drouet', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Création

Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission consultative relative à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant siégeant dans la région Hauts-de-France

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le règlement (UE) n°615/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2009-633 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de la culture et de la communication ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n°2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 du ministère de la culture et de la communication relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 24 octobre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires des Hauts-de France ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la circulaire du 4 mai 2016 du ministère de la culture et de la communication relative aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 -

La commission consultative régionale relative à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant est composée de trois collèges compétents en fonction des domaines artistiques concernés :

- collège danse
- collège musique
- collège théâtre, arts de la rue et arts du cirque.

Cette commission est présidée par le Préfet de Région ou son représentant.

Les membres sont nommés pour une période de 2 ans, soit 2020 et 2021, sans pouvoir exercer plus de deux mandats consécutifs quel que soit le collège.

La commission se réunit au moins une fois par an par collège.

Article 2 -

Sont nommés membres du collège danse :

Madame Céline BREANT

Directrice du Gymnase - Centre de développement chorégraphique national (CDCN) de Roubaix (59)

Monsieur Pierre-Nicolas BUISSON

Professeur de danse – Conservatoire Arthur Honegger - Le Havre (76)

Madame Bénédicte COUSIN

Responsable Formation CEFEDM de Normandie - Mont-Saint-Aignan (76)

Madame Sarah CREPIN

Directrice artistique – Compagnie La BazzoKa – Le Havre (76)

Madame Florence DIVERT-ISSEMBOURG

Administratrice – Relais culturel régional – association Chorège à Falaise (14)

Madame Raphaëlle GIRARD

Directrice – Le Rive Gauche - Saint-Étienne-du-Rouvray (76)

Madame Marie GLON

Enseignante – Chercheuse au département des arts à l'Université de Lille (59)

Monsieur Sylvain GROUD

Directeur du Centre chorégraphique national (CCN de Roubaix) Ballet du Nord (59)

Monsieur Philippe GUISGAND

Professeur des Universités Etude en danse – Université de Lille (59)

Madame Aline LAIGNEL

Professeur d'université « histoire de la danse Jazz » Paris VIII (75)

Madame Frédérique LATU

Directrice déléguée de L'Échangeur – Centre de développement chorégraphique national (CDCN) de Château Thierry (02)

Madame Nathalie LE CORRE

Directrice de L'Espace Pasolini de Valenciennes (59)

Monsieur Jérôme LETINTURIER
Directeur artistique – association Deux Angles – Flers (61)

Madame Solenne RACAPE
Directrice déléguée - Centre chorégraphique national du Havre Normandie – Le Phare (76)

Monsieur Alban RICHARD
Directeur artistique - Centre chorégraphique national de Caen – Normandie (14)

Madame Isabelle SEIGNEUR
Directrice adjointe de la Maison de la Culture d'Amiens (80)

Monsieur Olivier SERGENT
Directeur du Flow, Centre Eurorégional des Cultures Urbaines – Lille (59)

Monsieur Azdine SOUALI
Directeur de production du Collectif Art Track de Lille (59)

Monsieur Sébastien THIERRY
Enseignant Danse - Conservatoire à rayonnement régional
École Supérieure de Musique et Danse (ESMD) Hauts-de-France – Lille (59)

Article 3 -

Sont nommés membres du collège musique :

Madame Sarah CHERFAOUI
Directrice générale - Association Culturelle Argentine (ASCA) de Beauvais (60)

Madame Isaline CLAEYS
Dramaturge - Programmation Ensemble Vox Luminis – Bruxelles (Belgique)

Madame Chantal CUCHET
Chargée du Mécénat, programmatrice - Opéra de Lille (59)

Monsieur Benoît DELAQUAIZE
Assistant du directeur, programmation / Label Bleu
Maison de la Culture d'Amiens (80)

Monsieur Albert EDELMAN
Artiskiek coördinator - Concertgebouw Brugge (Belgique)

Monsieur Mathieu FRANOT
Clarinettiste, Directeur de l'ensemble Les Frivolités Parisiennes
Directeur de production - Théâtre Impérial de Compiègne (60)

Monsieur Antoine GRILLON
Directeur de la Lune des Pirates SMAC – Amiens (80)

Madame Sabrina GUEDON
Directrice du Mail Scène Culturelle – Soissons (02)

Madame Fatima HASSOUNA
Co-directrice de la SARL Sostenuto – Lille (59)

Madame Chantal LAMARRE
Professionnelle de la culture, Chargée de mission à la Ligue de l'enseignement – Arras (62)

Monsieur Bruno LETORT
Compositeur, Directeur de l'ensemble Ars Musica – Bruxelles (Belgique)

Monsieur Sébastien MAHIEUXE
Directeur du Festival d'Hardelot Midsummer (62)

Madame Christelle MARCHAND
Professeur permanent, Responsable insertion professionnelle
Institut de Formation des Musiciens Intervenants (IFMI) Université de Lille (59)

Monsieur Alex MONVILLE
Directeur de la Biscuiterie (salle musiques actuelles) – Château-Thierry (02)

Monsieur Christophe POTIER
Directeur adjoint du Bateau Feu - Scène nationale – Dunkerque (59)

Monsieur Yann SUBTS
Directeur du Festival jazz de Tourcoing (59)

Monsieur Jérémie TERNOY
Enseignant et musicien – Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing (59)

Article 4 -

Sont nommés membres du collège théâtre, arts de la rue et arts du cirque :

Monsieur Jérôme ARAUJO
Secrétaire Général - Maison de la Culture d'Amiens (80) -Pôle Européen de création et de production

Madame Cécile BACKES
Directrice de la Comédie de Béthune (62)

Madame Camille BARNAUD
Directrice de production du Phénix – Scène nationale de Valenciennes (59)

Madame Jenny BERNARDI
Directrice du Théâtre Massenet – Lille (59)

Monsieur Serge BOULOC
Directeur de la Maison des arts et des loisirs – Laon (02)

Madame Joséphine CHECCO
Directrice de la Faïencerie -Théâtre de Creil (60)

Madame Célia DELIAU
Directrice générale du Pôle national cirque et arts de la rue Cirque Jules Verne, PNC – Amiens (80)

Madame Isabelle DEMEYERE
Attachée de presse chargée des partenariats et des contenus – Théâtre du Nord – Lille (59)

Monsieur Géraud DIDIER
Directeur du Manège – Scène nationale Transfrontalière – Maubeuge (59)

Madame Marie DIDIER
Directrice de La Rose des Vents – Scène nationale – Villeneuve d'Ascq (59)

Monsieur Jean-Louis ESTANY
Directeur de la Maison du Théâtre – Amiens (80)

Madame Stéphanie FERET
Directrice adjointe du Théâtre du Beauvaisis - Scène Nationale – Beauvais (60)

Madame Virginie LABROCHE
Responsable de la programmation La Scène – Musée du Louvre-Lens (62)

Madame Marie LEVAVASSEUR
Responsable artistique de la compagnie Tourneboulé – Lille (59)

Madame Stanka PAVLOVA
Responsable artistique – Compagnie Zapoï – Valenciennes (59)

Monsieur Guillaume PINÇON
Responsable de diplôme Master - Mention arts de la scène et du spectacle vivant –
Université de Picardie Jules Verne – Amiens (80)

Madame Agnès RENAUD
Responsable artistique de la compagnie L'Esprit de la Forge - Tergnier (02)

Monsieur Pascal REVERTE
Directeur artistique de La Manekine – Pont-Sainte-Maxence (60)

Monsieur Ludovic ROGEAU
Directeur du Bateau Feu – Scène nationale Dunkerque (59)

Madame Christine TOURNECUILLERT
Secrétaire générale – Hippodrome de Douai–Théâtre d'Arras dit Tandem – Scène nationale (59)

Madame Nina VANDENBERGHE
Responsable des projets danse, cirque et arts dans l'espace public – Culture Commune - Scène nationale (62)

Article 5 -

Le préfet de la région Hauts-de-France ou par délégation le directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France préside cette commission consultative.

Article 6 -

Les conseillers spectacle vivant de la direction régionale des affaires culturelles participent aux séances de la commission dans les domaines artistiques dont ils ont la charge, sans prendre part au vote. Ils peuvent être rapporteurs des demandes d'aide devant la commission.

La commission comprend également des représentants de l'inspection de la création artistique et des représentants de la danse, de la musique et du théâtre de la direction générale de la création artistique du ministère de la culture. Ces derniers participent aux travaux de la commission sans prendre part au vote.

Des représentants des collectivités territoriales peuvent être invités aux séances de la commission sans prendre part au vote.

Article 7 -

Conformément à l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État au ministère de la culture, les frais de déplacement et de séjour générés par la participation aux travaux de la commission régionale consultative seront pris en charge par la direction régionale des affaires culturelles de la région Hauts-de-France.

Les modalités de cette prise en charge seront conformes aux termes du décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Article 8 -

La dépense est imputable sur les crédits du budget du ministère de la culture DRAC Hauts-de-France, exercices 2020 et 2021, programme 331 - action 1.

Article 9 -

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et notifié aux personnes intéressées.

Fait à Lille, le 29 OCT. 2019
Pour Le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.